

1714-09-08

Notaire François Trotain

Vente d'une terre située à Saint-Pierre-lesBecquets

par

François Frigon

à

Damien Thiffeault

08/09/17 1 pour 20 ans notation par P. P. à Dammien Thiffaut

8/9/1714

Triottain

Contrat de Vente
Fait par le J. Frigon
Dammien Thiffaut
En 1714 le 8^e jour

168



1714
8 Sept.

Chapelle

10. 11. 1714

10. 11. 1714

10. 11. 1714

[illegible]

[illegible]

Je soussigné Commissaire ledit acquiesce que ledit vendeur
Luy a cédé pour son filz Consonant la promesse
de ledite habitation promettement & obligent &
Renonce & fait & passé Etude dudit
notaire approuvé & soussigné l'intermédiaire
seul entre quatre & en présence de Jacques & Joseph
Bouillard dudit batteur & son fils & le vendeur
avec ledit vendeur & le notaire approuvé
scellé sur une double manne pour motif de l'acte
de mille Vallées & ledit acquiesce & déclare ne
savoir rien de ce Enquie & Enquie

Jacques Bouillard

Joseph Bouillard

Notaire &

Pour & au nom de monsieur Léonard Joly Veuve
de son Lot & Vante de Laquerelle & devant
ce jourd'hui 9^e february 1715 & Léonard

faisant pour monsieur Léonard

Transcription

Pierre Frigon (4)

Contrat de vente
fait par le S^r frigon
a Damien thiffaud
en 1714 le 8^e s^{bre}
no 168

*pour le
trouble que
luy pourrait
faire Mons^r
Lheuvrard
jff
j r
(?)
trotain

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
6. Par devant francois trotain notaire
7. royal gardenottes au cap de la magdeleine, champlain
8. batiscan, st^e anne et les grondines résidant a batiscan sousine
9. et tesmoing sous nommés fut présent le S^r jean francois frigon
10. demeurant a batiscan lequel de gré a reconnu et confesse et
11. par ces presentes reconnait et confesse avoier vandu livré
12. (cédé quitté transporté et delaissé du tout des maintenant et
13. et a jamais promis et promet garantir de tout trouble (?)
14. douaire eviction aliénation dette et hypothèque et de tout austre
15. empechement generalement quelconque a *Damien thiffaud aussi
16. demeurant a batiscan a ce présent et acceptant aquerir pour luy et
17. hoirs ayant cause a ladvenir cest assavoir une habitation
18. de cinq arpants de large sur quarante arpents de profondeur
19. avec tous les dep^{ces} (dépendances) qui est dessus et ainsi quelle se presente
20. comportant et étant de toute (par?) de fond en comble (?)
21. par le dit vandeur se? (?) (?) que le grain quy
22. est présentement dessus laquelle habitation et des dépendances
23. ledit acquéreur a dit bien connaistre pour lavoir vue et vis^{ite}
24. et san tient pour contant prenant icelle habitation située
25. le devant au bord du fleuve S^t Laurent et de laustre bout
26. par derrière aux tere non concedé tenant vers le nordest
27. a une austre habitation dudit vandeur et vers le (sud-ouest?)
28. a celle de jean prime lavanture étant icelle habitation
29. en la sansive du S^t gille mason seigneur dudit lieu envers
30. luy chargé de deux chapons et deux boisseau de bled
31. fromant de rante seigneurialle et quatre deniers de cents (cens)
32. le tout annuelle et perpétuelle payable tous les ans
33. aux jour et feste de S^t martin (le onze novembre)
34. pour toute la susdite habitation neanmoins quitte
35. desdite cents et rantes seigneurialle de tous le passé jusque
36. a luy pour ladite habitation et ses dependance
37. jouir et disposer par ledit aquereur et ses hoirs
38. ayant cause a ledit (...?)
39. comme de chose a luy appartenant comme de four propre et
40. loyal acquéreur au moyen des pressantes cette ditte vente
41. cession transfert et delaissement et oustre moyenant le prix et somme
42. de trois cents cinuante livres monnai du pays de laquel
43. somme le dit acquéreur a tout presentement payé celle de trois
44. cent livres payé nombre et reellement de (?) en carte
45. monnaie du pays presance de nous notaire et tesmoins
46. bas nommé de laquelle somme le dit vandeur sans tient
47. pour contant et en a quitté et quitte ledit aquereur et tout
48. austre et pour les cinquante livres restant ledit aquereur
49. luy promet payer dans le jour et feste de Ste anne vingt
50. six de juillet prochain venant (?) (?) de tout (?)

51. dommage et (?) aux moyens de quoy ledit vandeur
52. cedde audit aquereur et ses hoirs ayant cause a la d?
53. tout et (?) quil pourrait avoir demande et presante
54. en et suyr ladite habirtation et ses depandance ledit
55. céddant tout droit de proprietté (...?)
56. (?) et action (?) et posesion Voullant
57. consentant et a(?) quil en soit et demeure saisy
58. et reste (?) et reçu en bonne et (?)
59. posesion et (?) par quy et ainsi quil apartiendra
60. en vertu des presentes constituant a ces fins leur
61. (...?)
62. le produit dicelle auquel a (?) en ont donné et donné tous
63. pouvoirs reconnaissant ledit aquereur que leditr S^r vandeur
64. luy a delivré tous les titre consernant la proprietté
65. de ladite habitation promettant et obligeant et
66. renonçant et fait et passé étude dudit
67. notaire apres midy de jourdhuy huit de s^{bre} mil
68. sept cent quatorze en presance de jacques et joseph
69. rouillard dudit batiscan tesmoins a ce requis sine
70. avec ledit vendaur et le notaire apres le tout
71. faitte (?) (?) (?) trois mots de rature
72. de nulle valeur et ledit aquereur a déclaré ne
73. savoir sine de ce enquis j f frigon
74. Jacques rouillard
75. Joseph rouillard
76. Trotain
77.
78. pour et au nom de mons^r Leuvrard jay reçu
79. les lots et rante de laquereur cy devant
80. ce jourchuy 9^e fevrier 1715 St Severin
81. faisant pour mons^r Leuvrard.